



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

**Etaient présents** : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE MARTIN Colette~~, IRLES Colette, ~~CHAPUS Jean-Louis~~, ~~NOUI Mohamed~~

**Avait donné procuration de vote** :

Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART
Martine FERNANDEZ	à	Norbert JOUVERT

**Etait excusé** : Jean-Louis CHAPUS

\*\*\*

**Monsieur le Maire** introduit la première séance de rentrée en donnant quelques informations. Il renouvelle toute sa sympathie aux élus ayant perdu un membre de leur famille durant l'été.

### **1 - Point sur la rentrée scolaire**

L'ensemble des travaux souhaités par les enseignants ont été réalisées dans leur quasi-totalité. Les services ont d'ailleurs reçu des courriers de remerciement des directions.

**Monsieur le Maire** donne ensuite lecture des effectifs par établissement scolaire et dresse un comparatif avec la rentrée précédente.

### **2 - Perception**

**Monsieur le Maire** se félicite de la mobilisation lors de la réunion publique du jeudi 19 septembre dernier, salle Marcel Pagnol. Il rend compte de son intervention au cours de l'assemblée générale de l'association des Maires du Gard qui s'est déroulée ce samedi 21 septembre à Rodilhan. Il déroule les actions engagées pour les prochaines semaines : la signature massive de pétitions qui seront portées en sous-préfecture et aux permanences des parlementaires et la tenue de stands sur le marché. Pour ce qui concerne La Grand'Combe, le conseil municipal est attendu le samedi 12 octobre prochain.

### **3 - Lecture d'un courrier rédigé par le Président de LABOSUD multi-site.**

**Monsieur le Maire** indique qu'une nouvelle fois les territoires sont menacés par la perte de service avec la fermeture de laboratoires de proximité. Ce courrier informe du non-remboursement d'actes biologiques pour des raisons économiques. Une discussion s'engage sur les annonces du gouvernement et leur traduction pour les communes et les usagers.

### **4 - Remerciements du Conseil Départemental de l'Aude**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée des remerciements du Président du Conseil Départemental de l'Aude pour la subvention versée par la commune. Il ajoute que 1,9 millions d'euros ont été versés à 90 communes de l'Aude.

### **5- Diverses représentations de la commune**

Hommage aux 2 pilotes de bombardiers décédés en intervention, il y a 30 ans sur la commune Laval Pradel,

Réunion du comité des maires d'Alès Agglomération sur la question du transfert des compétences eau et assainissement



Réunion avec une délégation de parents d'élèves de l'école Saint Pierre au sujet des problèmes de stationnement liés aux travaux sur les boulevards. Une procédure a été actée et les services de gendarmerie en sont informés

Spectacle du Cratère le vendredi 20 septembre

Jubilé du Père Guilhot pour ses 40 ans de sacerdoce en l'église le dimanche 22 septembre

**Monsieur le Maire** met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 Juin dernier.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** propose l'ajout de trois questions à l'ordre du jour de cette séance à savoir :

- Décision modificative n°2
- Remise gracieuse de loyers
- Augmentation du montant des loyers

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour est ensuite abordé.

#### **I - Fonds de concours exceptionnels 2019 (Alès Agglomération)**

**Monsieur CASADO** informe que l'agglomération a décidé d'attribuer une enveloppe supplémentaire de 500 000 € dans le cadre des fonds de concours destinés aux opérations d'investissement réalisées par les communes. Elle lance un appel à projets sous condition de réalisation complète avant la fin du premier trimestre 2020.

**Monsieur CASADO** propose d'inscrire le projet de réhabilitation de la rue des écoles qui fait suite à l'affaissement du terrain après les orages du 6 juin 2018 pour lequel les travaux devraient débiter en novembre pour terminer en mars 2020.

Le plan de financement s'établirait de la sorte :

Montant total	180 000 €
Fonds de concours Agglo	75 000 €
Reste à charge de la commune	105 000 €

**Monsieur CASADO** ajoute que les services de l'Etat ont octroyé la somme de 75 000 €.

**Pas d'Observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **II - Emprunt pour la réalisation des travaux des boulevards**

**Monsieur CASADO** revient sur les discussions tenues au cours de la session budgétaire 2019 et notamment le fait d'avoir recours à l'emprunt pour les travaux de requalification des boulevards.

**Monsieur CASADO** rappelle le plan de financement pour lequel la commune totalise près de 62.24 % de subventions du montant global du projet qui s'élève à 946 047.00 € HT. Le reste à charge pour la commune est de 503 953.00 € HT.

**Monsieur CASADO** propose d'avoir recours à un emprunt pour la somme de 450 000 € au regard des conditions suivantes :

Durée	25 ans
Taux	0.89 % (taux fixe, amortissement progressif)
Echéances trimestrielles	5 024.16 €
Frais de dossier	0.15 %



**Monsieur le Maire** ajoute que le fait de réaliser un emprunt en fin d'année exonère des intérêts de l'année 2019.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **III - Décision modificative n°2**

**Monsieur CASADO** propose de porter une modification au budget primitif en adoptant une deuxième décision modificative rédigé de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

#### **Chapitre 11**

Article 6042 Achat de prestations de service - 1 200 €

#### **Chapitre 67**

Article 673 Titres annulés sur exercice antérieurs + 1 200 €

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **IV - Remise gracieuse de loyers**

**Monsieur CASADO** fait part d'une conversation avec Madame CHEKOUH, locataire d'un bail commercial, Rue de La République, au sujet d'une demande de remise gracieuse de 3 loyers (août, septembre et octobre) eu égard aux difficultés qu'elle rencontre actuellement. Le montant mensuel du loyer est de 302.70 €.

**Monsieur CASADO** propose d'accorder à l'intéressé cette remise gracieuse compte tenu, qu'à ce jour, aucun incident de paiement n'a été relevé.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **V - Lancement des marchés publics pour le renouvellement des contrats « assurances »**

**Monsieur PEREZ** indique que les contrats d'assurances arrivent à échéance au 31 décembre prochain ; la commune a lancé une nouvelle consultation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Au regard des sommes engagées sur l'ensemble de la période 2014-2019, la procédure de consultation est un Marché en Procédure Adaptée ouvert.

**Monsieur PEREZ** ajoute que deux marchés ont donc été lancés :

- Le premier concernant le placement et la gestion du programme des assurances de personnes - régime statutaire des agents de la commune
- Le second « I.A.R.D » couvrant les sinistres relatifs à l'incendie, les accidents et les risques divers

**S'agissant d'une information, cette question n'appelle au vote.**

### **VI - Résiliation du bail emphytéotique conclu avec l'AFPA**

**Monsieur JOUVERT** Norbert rappelle que la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sis au 11 bd du 8 mai 1945. Il comprend un terrain d'une superficie d'environ 6 750 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment sur 4 niveaux représentant une superficie de 2 293 m<sup>2</sup>.

**Monsieur JOUVERT** indique que par bail emphytéotique du 15 mai 1989, la commune a confié cet ensemble immobilier à l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes pour une durée de 99 ans avec un loyer annuel symbolique fixé à 100 francs annuel.

**Monsieur JOUVERT** fait part de la demande de résiliation de l'AFPA parvenue par courrier en date du 25 février dernier et ce conformément à l'article 4 dudit document.

**Monsieur le Maire** ajoute que l'AFPA s'est installé dans ces locaux il y a plus de 30 ans. Son départ, tout comme celui de l'ANPE, est une perte de services pour les usagers des territoires ruraux.



**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**VII - Correction de la décision du 26 novembre 2018 : vente des terrains à M. FERCOT**

**Monsieur JOUVERT** revient sur la décision votée en séance du conseil municipal du 26 novembre dernier au cours de laquelle il a été validé, à l'unanimité, la vente de plusieurs parcelles de terrains sur le quartier de La Forêt à Monsieur FERCOT.

**Monsieur JOUVERT** explique qu'il a été omis, après contrôle, deux parcelles à savoir : la parcelle cadastrée section BD n°227 d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> et la parcelle section BD n°421 d'une superficie de 89 m<sup>2</sup>. Pour cette dernière, il s'agit d'escaliers desservant les parcelles déjà acquises.

**Monsieur JOUVERT** propose de les inclure dans le projet de vente initial et rappelle les conditions financières.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**VIII - Augmentation du montant des loyers des biens communaux**

**Monsieur JOUVERT** indique que les biens communaux sont très sollicités pour leur location. De ce fait, la commune a constitué un groupe de travail interne sur la question de logements. Elle a dégagé plusieurs axes de travail et notamment la revalorisation du montant des loyers, au regard du montant de loyer de référence, pour les nouveaux locataires et les locataires entrant dans un nouveau logement.

**Monsieur JOUVERT** propose de fixer le montant du loyer à 4.50 € le m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** ajoute que la commune dispose, pour le plus grand nombre, de logements dans les écoles. Il explique les raisons historiques de ces constructions. Pour chaque service créé par l'Etat, les communes devaient disposer de moyens pour les accueillir.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**IX - Avis sur l'élaboration du PLU des Salles du Gardon**

**Monsieur PEREZ** indique que la commune des Salles du Gardon a prescrit, par décision du 14 septembre dernier, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. La phase donnant lieu à concertation s'est déroulée comme le prévoit la réglementation.

**Monsieur PEREZ** ajoute que le projet du PLU a été arrêté par décision de la commune en date du 5 juillet dernier. En qualité de commune limitrophe, la commune de La Grand'Combe doit émettre un avis. Les services ont procédé à l'examen du dossier et n'ont constaté aucun problème particulier.

**Monsieur le Maire** fait part d'une rencontre, le mercredi 25 septembre prochain, avec la commune des Salles du Gardon au sujet de la question de l'éclairage public de la passerelle.

**Monsieur PEREZ**, à cet effet, fait remonter un souci au niveau de l'alimentation de l'éclairage public. Il émet des propositions qui seront à valider au cours de la rencontre.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**X - Convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition Alès Agglomération**

**Monsieur PEREZ** informe que la Communauté d'Alès Agglomération, notamment dans le cadre de sa compétence « Sécurité Publique et Risques Majeurs » a mis en œuvre système d'alerte à la population pour ses propres besoins et ceux de ses communes membres. La Société GEDICOM a été retenue pour la présente prestation.

**Monsieur PEREZ** propose de signer ladite convention qui fixe les modalités de



fonctionnement, les frais qui lui sont afférents et ce, pour une durée de 5 ans.

**Monsieur PEREZ** ajoute qu'un article particulier est dédié à la protection des données des abonnés pour tenir compte des obligations fixées par le Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **XI - Correction de la décision du 18 juin dernier portant modification du RIFSEEP**

**Monsieur le Maire** indique qu'une erreur s'est glissée dans la décision prise en séance du 18 juin au niveau des pourcentages affectés selon les catégories et les grades. Il rappelle la volonté de faire évoluer le pouvoir d'achat des agents de catégorie C en appliquant un pourcentage plus favorable pour chacun des cadres d'emploi de la catégorie C.

**Monsieur le Maire** propose les corrections suivantes :

Grade	Groupe	Fonctions	Taux Corrigé	Voté le 18 juin
Agents de maîtrise	C1	Encadrement de proximité avec expertise	38.20 %	33.90 %
	C2	Agent d'encadrement de proximité avec sujétions particulières	29.56 %	25.06 %
Adjoints administratifs	C2	Agent d'assistance à un responsable de service ou d'accueil	18.06 %	12.50 %
ATSEM	C2	Agent d'exécution	13.56 %	13.06%
Adjoints techniques territoriaux	C2	Agent d'exécution	13.56 %	13.06%

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **XII - Vœu contre la vente des locaux de l'hôpital de jour en psychiatrie adulte**

**Monsieur le Maire** propose une motion suite aux actions engagées par les personnels de l'hôpital de jour psychiatrie-adulte « Le Mas Chalon ». Ces derniers ont appris inopinément la vente du bâtiment dans lequel ils exercent et ce, à des fins immobilières. La structure serait relocalisée sur un espace moins spacieux et dans le cadre d'une location immobilière.

**Monsieur le Maire** ajoute que le bâtiment du « Mas Chalon » se situe dans l'emprise foncière de l'ancienne clinique de Rochebelle et fait partie du patrimoine historique minier et hospitalier d'Alès.

**Monsieur le Maire** propose de soutenir l'équipe soignante qui craint, du fait du manque de concertation, une perte de moyens matériels et s'inquiète des conditions de prise en charge des patients.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **XIII - Vœu contre la fermeture de la Perception de La Grand'Combe**

**Monsieur le Maire** propose le vote d'une motion contre la fermeture de la Perception de La Grand'Combe rédigé en ce sens :

«La DGFIP souhaite réorganiser l'ensemble de son réseau territorial d'ici 2022. Elle annonce que les nouvelles procédures de travail dématérialisées ne nécessitent plus la présence de trésoreries selon la carte actuelle et justifient la fusion massive de postes comptables.

Pour le Gard, il s'agit de la perte de 16 Trésoreries et de 6 services des impôts supprimés qui seront remplacés par des services de gestion comptable. Les agents de trésorerie, interlocuteurs privilégiés des collectivités et des usagers seront remplacés par des



« conseillers locaux » qui assureront un premier accueil dans les communes.

Cette réforme menace aussi le statut des personnels des trésoreries. Les départs en retraite ne seront pas remplacés et de nouvelles missions seront assurées de manière contractuelle. Elle entraîne donc aussi un nouveau transfert de charges de l'Etat vers les collectivités

Cette nouvelle présentation est un démantèlement massif des services de la DGFIP et par là-même une nouvelle mise à mal du service public en milieu rural. C'est également un manque d'équité dans sa représentation géographique qui va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens

La réunion publique du jeudi 19 septembre dernier sur le nouveau réseau des finances publiques a mobilisé de nombreux usagers du canton grand'combien. Midi Libre a relayé cette information dans une parution ce samedi 21 septembre.

Avec les maires du canton, nous avons, communément et publiquement, décidé d'un certain nombre d'actions durant les mois à venir ».

**Monsieur le Maire** propose, comme annoncé lors de cette réunion publique, l'adoption d'une motion demandant :

- d'abandonner purement et simplement le nouveau réseau territorial
- d'exiger le maintien des trésoreries de proximité avec leurs compétences
- de s'opposer à la fermeture de la trésorerie

de La Grand'Combe

**Monsieur le Maire** ajoute que la commune perd aussi des finances puisque qu'elle perçoit annuellement un loyer de 13 000 €. Il rappelle qu'il y a quelques années, la commune a construit des locaux neufs pour accueillir ce service.

**Monsieur le Maire** informe que la Trésorerie gère entre tous les budgets près de 80 millions d'euros sans compter celui du futur EPIDE et le service rendu aux usagers.

**Monsieur le Maire** conclut que 20 % des usagers n'ont pas accès à l'informatique. La mise en place de ce réseau territorial est un nouveau démantèlement des services en milieu rural.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### XIV - Questions diverses

##### A - Agenda

**Monsieur le Maire** donne les prochaines dates à retenir. Il insiste notamment sur une réunion d'information sur l'EPIDE, le 1<sup>ier</sup> octobre prochain. Il en profite pour informer que les travaux de démolition devraient débuter en octobre. Il remercie le soutien des Députés, Messieurs DUMAS et GAILLARD, et des Sous-Préfets, Messieurs DELCAYROU et RAMPON.

##### B - Direction de l'EHPAD

**Monsieur le Maire** indique que la période de recrutement du nouveau directeur de l'EHPAD a débuté. La procédure veut que le Directeur de l'A.R.S, le Conseil Départemental et le Maire de la ville de la structure se concertent sur les candidatures.

**Monsieur le Maire** ajoute, qu'à ce jour, l'intérim est assuré par la Directrice de l'EHPAD de Bessèges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

**Le Maire de La Grand'Combe  
Vice-Président d'Alès Agglomération  
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAYHERRE

